



Avis d'audience par écrit

Le 1 septembre 2021

Réf. 2021-H-109

La CCSN tiendra une audience par écrit sur une demande du Centre canadien de rayonnement synchrotron Inc. visant à modifier son fondement d'autorisation.

En septembre 2021, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience fondée sur des mémoires pour étudier une demande du [Centre canadien de rayonnement synchrotron Inc.](#) (CCRS) visant à modifier le fondement d'autorisation de son installation de catégorie IB dotée d'un accélérateur de particules. Le CCRS demande l'autorisation d'occuper une zone à laquelle il ne peut actuellement pas accéder quand son installation est en cours d'utilisation. L'installation est située sur le campus de l'Université de la Saskatchewan, à Saskatoon (Saskatchewan).

Le CCRS veut modifier son fondement d'autorisation en vue de l'établissement du futur laboratoire de source d'électrons, et il a présenté son dossier de sûreté à la CCSN. La modification demandée au fondement d'autorisation permettrait de changer le système de contrôle de l'accès actuel afin de faciliter l'accès à la zone du futur laboratoire, et ce, lorsque l'installation du CCRS est en cours d'utilisation. La zone disposerait de murs et de portes blindés et d'un système indépendant de contrôle de l'accès.

En vertu de l'article 3 des [Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire](#) (les Règles), la Commission a décidé de modifier les Règles afin que le déroulement de l'audience soit le plus informel et le plus rapide possible, compte tenu des circonstances et de l'équité. La Commission examinera des mémoires du CCRS et du personnel de la CCSN. Par la suite, une formation de la Commission délibérera et rendra une décision concernant la demande du CCRS.

Les mémoires du CCRS et du personnel de la CCSN seront accessibles à partir du [site Web de la CCSN](#), ou sur demande auprès du Secrétariat, après le **30 août 2021**.

Après les délibérations et la décision de la Commission sur la question à l'étude, un compte rendu de décision sera publié sur le site Web de la CCSN et fourni sur demande. La Commission devrait rendre sa décision à l'automne 2021.

Pour en savoir plus sur le processus d'audience publique de la Commission, sur le titulaire de permis ou l'installation à l'étude, ou encore pour obtenir des documents, communiquez avec :

Agente du tribunal, Secrétariat
Tél. : 343-550-8309 ou 1-800-668-5284
Courriel : interventions@cnsccsn.gc.ca